

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Capucine FAIVRE, Maire.

Etaient présents : Philippe SARRAUSTE, Claude FAUCHER, Guy-Antoine de LA ROCHEFOUCAULD, Maxime CREPIN, Jean-Paul VEAUDEQUIN, François GASPARD

Absente : Isabelle BELLY

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur François GASPARD a été élu secrétaire de séance.

Madame le maire demande au conseil de bien vouloir ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Fongibilité des crédits

I - Vote des Comptes Financiers Uniques 2024

Qu'est-ce qu'un Compte Financier Unique, c'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du CGCT.

A partir de l'année 2025, les budgets éligibles (commune, eau et assainissement) qui produisaient un CA et un compte de gestion, produisent désormais chacun un CFU.

Budget commune :

Le total réalisé en dépenses de fonctionnement s'élève à 603 695.68€.

Le total réalisé recettes s'élève à 632 168.65€ somme à laquelle il faut ajouter le report de l'excédent de 135 540.49€.

Le fonctionnement se clôt avec un excédent de **164 013.46 €** (767 709.14 – 603 695.68)

Madame le maire donne quelques explications, pour la partie dépenses :

- L'article 6042 n'avait pas été approvisionner car cela correspond au paiement des repas de l'école à Yvelines Restauration suite à la création du RPI

Il n'y a pas d'autre point car les articles ont été à peu près respectés il n'y a pas eu de fort dépassement

Pour les recettes de fonctionnement : A l'article 7067, une recette de plus apparaît grâce à l'encaissement des recettes de cantine et de garderie.

A l'article 70878 (remboursement de frais) il y a une hausse de 15 000€ dû à un remboursent de gaz de total direct énergie.

A l'article 73141, la taxe sur la consommation finale d'électricité une recette de 14 589€ a été reçue car nous avons des années de retard et le SDEVO nous les a versé.

Pour l'investissement, les dépenses réalisées s'élèvent à 116 300.40€ pour un total de recettes de 21 994.37€ auquel il faut ajouter un excédent de 167 250.99€, donc le budget d'investissement est clôturé avec un excédent de **72 944.96€** (189 245.36 – 116 300.40).

Madame le maire donne des informations supplémentaires, le total d'investissement est bas par rapport aux dépenses car nous sommes dans l'attente du versement des subventions pour la rénovation du mur du Grimpereau :

- 15 000€ du PNR
- 15 828€ du Conseil Départemental
- 17 991 de DETR

Soit un total de 48 819€ de subventions en attente.

Le mur du Grimpereau sera fini début de semaine prochaine donc les demandes de versement des subventions vont pouvoir être lancées.

Madame le maire ajoute que tous les programmes qui avaient été inscrits au budget 2024 ont été réalisés.

Pour rappel les programmes que nous avons inscrits étaient :

- Achat débroussailleuse
- Changement extincteur
- Réfection du trottoir route de Gasny
- Mur du Grimpereau

Budget Eau :

Madame le maire informe le conseil municipal que le total réalisé de dépenses d'exploitation s'élève à 146 195.52€ pour un total recettes d'exploitation 142 211.67€ auquel il faut ajouter le report d'excédent de 34 257.46€ donc la section d'exploitation est close avec un excédent de **30 273.61€** (176 469.13 – 146 195.52).

Pour la section d'investissement, le total réalisé de dépenses est de 5 923.99€ pour un total réalisé de recettes de 8 751.64 € auquel il faut ajouter le report de 56 235.90€, on clôt le budget investissement avec un excédent de **59 063.55€** (64 987.54 – 5 923.99).

Budget Assainissement :

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 86 404.80€ pour un total réalisé de recettes de 91 016.43€ auquel il faut ajouter un excédent de 8 806.92€ pour un montant total de recettes de 99 833.35, la section d'exploitation est close avec un excédent de **13 418.55€** (99 823.35 – 86 404.80).

En section d'investissement le montant des dépenses est de 47 844.91€ pour un total de recettes de 22 438.29€ auquel il faut ajouter un report d'excédent de 140 775€ donc on termine avec un excédent d'investissement de **115 368.38€** (163 213.29 – 47 844.91).

Madame le maire laisse la présidence de séance à Monsieur Jean Paul VEAUDEQUIN pour le vote des comptes financiers uniques de la commune, eau et assainissement

Les CFU sont votés à l'unanimité

Les affectations de résultats sont également votées à l'unanimité.

L'affectation du résultat pour les 3 budgets a été également votée à l'unanimité.

II - Vote des budgets 2025

Le Budget communal s'équilibre en section de fonctionnement à 785 507.18€ et en investissement 576 012.70€ pour un montant total de 1 361 519.88€

Madame le maire indique que d'une manière générale, les crédits ont été affectés avec prudence, car la commune doit intégrer cette année les dépenses liées à la rénovation du parking communal et dégager des ressources en investissement sans emprunter. Nous finançons un chantier de 476 651€ sans emprunt grâce à une gestion rigoureuse et raisonnable.

Elle ajoute que la commune a actuellement 4 emprunts en cours et elle ajoute qu'un emprunt de 225 000€ s'arrête en 2025.

Section de Fonctionnement :

Quelques explications en dépense :

L'article 6042 (achat de prestations) est budgétisé à hauteur de 18 500€ pour le paiement des repas de la cantine de l'école mais cette dépense est couverte par une recette au 7067 venant du paiement de familles des repas de leur enfant et de la garderie.

A l'article 61521 (entretien de terrain) une dépense pour préparer le terrain à côté de l'école pour l'arrivée des moutons a été budgétisée, les moutons devraient arriver semaine prochaine.

L'article 615231 (entretien de voiries) a été augmenté car des travaux de réfection de voirie ont été faits rue des jardins et la reprise du pavage devant la boulangerie seront imputés à cet article.

Le compte des assurances a également augmenté dû à l'indexation du coût des assurances.

Un virement à la section d'investissement d'un montant 140 000€ peut être dégagé cette année.

Pour votre information, la subvention au CCAS a été augmentée de 1000€ (donc 2000€ pour cette année) car leur excédent devenait trop juste pour pouvoir prévoir les dépenses pour cette année. Pour le foyer rural, la subvention sera identique à celle de l'année dernière soit 1000€

Concernant les dépenses de personnel,

Il y a eu plusieurs mouvements à la suite de la création du RPI et de la dissolution du Sigel.

Mme Tremel a été intégrée dans les effectifs de la commune, son départ en retraite est prévu au 1er juin.

Mme Masson a été en partie affectée à l'école (garderie le matin et cantine).

Mme Innemer a repris les missions de Mme Tremel en plus de l'entretien des bâtiments.

Mme Poplimont a pris des missions supplémentaires de garderie et surveillance le midi, en plus de l'Atsem et de l'accompagnement du bus.

A terme, cette réorganisation permettra de réduire d'environ 0,5 ETP.

Je vous propose donc d'inscrire 244 500€ au budget 2025. En 2024, nous avons réalisé 238 406€ de dépenses de personnel.

Explication recette :

La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement permet de générer un excédent record de 168 597.18€.

Nous parvenons à réaliser un virement à la section d'investissement d'un montant 140 000€ peut être dégagé cette année. Ce qui finance le parking sans emprunt. Pour une commune de 500 habitants financer une opération à 476 651€ sans emprunt c'est une belle performance.

Section d'investissement

Le projet principal d'investissement pour 2025 est la rénovation du parking communal, son coût total des travaux s'élève 476 651€ TTC + 20 976 € TTC (études) = 497 627€

Les subventions obtenues viennent :

Contrat rural : 119 162€ du CDVO ; 158 883€ de la Région ; DSIL 39 721€ soit un total de 317 766€ de subvention.

La différence de 179 861€ est financée par la vente de l'ancienne agence postale et les reports de fonctionnement. C'est donc de l'autofinancement.

Le budget total EAU

Budget total équilibré au total de 231 891.68€ soit en section d'exploitation équilibré à 164 076.48€ et en investissement à 67 815.20€

Information : au C/6542 la somme de 3 500€ a été budgétisée pour les créances douteuses à la demande du SGC de Magny en Vexin.

Une demande de nous communiquer la liste des impayés est également en cours

Le budget total ASSAINISSEMENT

Budget total équilibré au total de 239 716.60€ soit en section d'exploitation équilibré à 101 911.42€ et en investissement à 137 805.18€

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur les 3 budgets

Ces budgets sont votés à l'unanimité

Vote des taux pour la fiscalité

Les taux concernant la fiscalité ne seront pas changés cette année. Ils resteront donc à hauteur :

- Taxe foncière bâti : 13.76 %
- Taxe foncière non bâti : 50.55%
- Taxe Habitation : 16.13%

Cette délibération est votée à l'unanimité

III- DÉLIBÉRATIONS :

Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement :

Madame le maire informe le conseil municipal que le compte des dépenses imprévues a été supprimé mais il y a toujours possibilité de faire des virements de crédits de chapitre à chapitre sauf au chapitre 012 (personnel) au sein d'une même section.

Une délibération est donc nécessaire afin de procéder si besoin à des virements de crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Prix de l'eau :

Madame le maire propose au conseil municipal d'augmenter le prix de l'eau de 0.05ct par M3 mais après discussions et vu que le budget de l'eau arrive à un équilibre correct, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le tarif de l'eau pour la prochaine facturation.

Cette délibération est votée à l'unanimité

Déploiement de la Vidéoprotection :

Une délibération finale doit être prise à la suite du « référendum » qui a remporté un oui clair.

Les caméras seront placées rue de la Charrière des Bois, rue de la Vieille Charrière de Gasny, rue Justinien Blazy et route de la Vallée.

Il faut que le conseil autorise la maire à signer tous les documents nécessaires à ce dispositif.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Modalités de fonctionnement du parking communal Port Giffard :

Madame le maire rappelle que comme il avait été évoqué, le parking rénové sera rendu payant. La fréquentation touristique du village génère des coûts particuliers qui ne sauraient être supportés seul par le contribuable local.

La fin des travaux étant prévue pour début juin, nous devons délibérer pour établir les modalités de fonctionnement de cet équipement.

Elle propose au conseil municipal de fixer une grille de prix simple pour encourager les visiteurs à aller se stationner sur le parking, sans limite de temps pour encourager les visites libres et ne pas pénaliser les randonneurs et les familles.

Les modalités de fonctionnement seront les suivantes :

- Pour les voitures et les motos, le ticket sera de 2€ tous les week-ends et jours fériés tout au long de l'année
- Pour les bus, le ticket sera de 10€ tous les jours de l'année
- Forfait d'un ticket perdu sera facturé 10€ ainsi que les cartes perdues
- Pour les habitants de La Roche guyon, une carte d'accès au parking sera proposée à 1€ pour combler le coût de l'impression des cartes et elle sera suggérée aux salariés des établissements ouverts le week-end, tel que l'APHP, le Château, au même tarif que les guyonnais.
- Aucune carte supplémentaire sera délivrée au Airbnb.

Cette délibération est votée à l'unanimité

Création d'un poste d'adjoint technique territorial :

Madame le maire rappelle que pour pouvoir recruter une personne pour réaliser les fonctions d'ASVP le week-end, il faut créer un poste d'adjoint technique car cette personne pourrait par la même occasion faire des missions d'entretien d'espaces verts avec les agents communaux actuels.

Ce poste serait basé sur 21h semaine soit 14h le week-end et 7h journée semaine avec les agents communaux
Cette délibération est votée à l'unanimité

Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe :

Madame le maire informe le conseil municipal que Madame Géraldine TREMEL doit partir en retraite à compter du 1er juin 2025 donc son poste doit être supprimé car avec la nouvelle organisation qui a été faite à l'école il n'y a le besoin de garder son poste ouvert.

Cette délibération est votée à l'unanimité

Convention de partenariat pour la gestion de l'agence postale communale :

Madame le Maire informe le conseil municipal que la convention qui lie la commune et la Poste pour la gestion de l'Agence Poste Communale est arrivée à échéance depuis le 31 mars 2025, elle doit donc être renouvelée. Cette convention a une durée de 9 ans, Madame le maire la soumet au vote
Cette délibération est votée à l'unanimité.

Convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport publics routiers aux élèves :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport publics routiers réservés aux élèves circuit spéciaux scolaires intégrés au sein d'une délégation de service public doit être signée avec Ile de France Mobilités.
Cette convention sera applicable dès la rentrée 2025 et jusqu'en 2029, Madame le maire la soumet à l'assemblée.
Cette délibération est votée à l'unanimité.

Remboursement de frais occasionnés lors de l'Assemblée Générale des PBVF du 28 au 30 mars 2025

Madame le maire rappelle au conseil municipal le déplacement de Monsieur Veauquin à Lyons-la-Forêt le week-end du 28 au 30 mars 2025 pour le congrès de L'Association des Plus Beaux Villages de France. Elle propose à l'assemblée que les frais de restauration soient pris en charge par la commune, le montant s'élève à 144€
Il y a donc lieu de rembourser à l' élu les frais de restauration qui ont déjà été réglés lors du rassemblement à hauteur de 144€
Monsieur Veauquin explique que ce moment était convivial, les ateliers techniques étaient très intéressants notamment celui sur les enseignes et publicité
Cette délibération est votée à l'unanimité.

Approbation du retrait d'une commune du SIAA :

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée :
De la demande de l'approbation du retrait du syndicat intercommunal d'assainissement autonome des collectivités suivantes : Chatenay en France (en date du 16 mars 2024)
Cette délibération est votée à l'unanimité.

IV – AFFAIRES DIVERSES :

-Halte fluviale : pour rappel début février une péniche a cassé le ponton de la halte fluviale qui est la propriété de Port de Paris, les travaux ont débutés et les touristes viennent dorénavant en bus ce qui pose le problème de stationnement le temps des visites, la solution est de demander aux bus d'aller se stationner sur la commune de Gasny.
-Le département va revoir le plateau route de Bennecourt car à l'intersection le plateau est trop haut et les eaux pluviales ne s'écoulent pas correctement et détruit les trottoirs.
Ils vont également les élargir pour le bien être des piétons.
-Le service des routes du Département va intervenir pour combler les trous dans la descente de la route de Gasny, la route sera fermée à la circulation.
-Travaux : reprise de l'étanchéité de la cheminée au 2 rue de l'audience, travaux au niveau des portes du grenier à Sel notamment les gâches qui étaient défectueuses.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 20h30.

Le maire,
Capucine FAIVRE

